



Reims, lundi 25 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01986

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Concours de pêche (enduro carpe)**Canal des Ardennes****Biefs n°9 de Biermes à n°11 de Nanteuil-sur-Aisne****Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 25/05/2022 à 07:00 au 29/05/2022 à 18:00

o Canal des Ardennes

entre les pk 30,686 (aval de l'écluse n°8 de Thugny-Trugny) et pk 40,621 (amont de l'écluse n°11 de Nanteuil-sur-Aisne) - Toute la largeur de la voie

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 25/05/2022 à 07:00 au 29/05/2022 à 18:00

o Canal des Ardennes

entre les pk 30,686 (aval de l'écluse n°8 de Thugny-Trugny) et pk 40,621 (amont de l'écluse n°11 de Nanteuil-sur-Aisne) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à allure réduite dans la traversée des biefs n°9 à n°11 du canal des Ardennes, à éviter les remous et à se conformer aux prescriptions qui pourraient leur être données par les agents de Voies Navigables de France du mercredi 25 mai 2022 à 07h00 au dimanche 29 mai 2022 à 18h00 en raison d'un concours de pêche.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX

Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :

30/05/2022

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Etienne MARTINET